



COMPTES
CONSOLIDÉS
2023

*Solutions***30**

Solutions for New Technologies

SOMMAIRE

6.1 États financiers consolidés	3	12 Capitaux propres	20
6.1.1 État du résultat global consolidé	3	12.1 Évolution du capital	20
6.1.2 État de la situation financière consolidée	4	12.2 Résultat par action	20
6.1.3 État des capitaux propres consolidés	5	12.2.1 Rapprochement du résultat par action	20
6.1.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie	6	12.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions	20
		12.3 Intérêts minoritaires	21
6.2 Notes aux états financiers consolidés	7	13 Gestion des risques financiers	21
1 Informations sur la société et le groupe	7	13.1 Risque de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie	21
1.1 Informations	7	13.2 Risque de liquidité	22
2 Base de préparation, jugements et estimations	7	13.3 Gestion du risque lié au capital	22
2.1 Référentiel appliqué	7	13.4 Informations relatives à l'évaluation, la classification et à la juste valeur des actifs et passifs financiers	22
2.1.1 Déclaration de conformité	7	13.5 Analyse de sensibilité sur options et compléments de prix	23
2.2 Nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations	7	13.6 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	23
2.3 Base de préparation	8		
2.4 Principes comptables, jugements comptables et estimations	8		

PERFORMANCE

Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance	9
3 Chiffre d'affaires	9
4 Charges et avantages de personnel	11
4.1 Effectifs	11
4.2 Charges de personnel	11
4.3 Paiement fondé sur des actions	11
5 Résultat opérationnel	12
5.1 Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	12
5.2 Résultat opérationnel	12

FONDS DE ROULEMENT

6 Clients et autres créances	14
6.1 Clients et comptes rattachés	14
6.2 Autres créances	15
6.3 Créances de location	15
7 Stocks	15
7.1 Stocks	15
8 Autres dettes	15
8.1 Dettes fiscales et sociales	15

STRUCTURE FINANCIERE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

9 Trésorerie	16
10 Emprunts et dettes assimilées	16
10.1 Faits caractéristiques	16
10.2 Endettement	16
10.3 Produits et charges financiers	17
10.4 Compléments de prix, promesses et options de vente	17
10.5 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe	18
11 Contrats de location	18
11.1 Droits d'utilisation	19
11.2 Dette locatives	19

ACTIFS À LONG TERME

14 Immobilisations incorporelles et corporelles	25
14.1 Goodwill	25
14.2 Autres immobilisations incorporelles	26
14.3 Immobilisations corporelles	27
15 Autres actifs non courants	27
15.1 Actifs financiers non courants	27

AUTRES

16 Passifs éventuels, provisions et engagements	28
16.1 Provisions non courantes	28
16.2 Provisions courantes	28
16.3 Engagement en matière de retraite	29
16.3.1 Principes de la norme IAS 19	29
16.3.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions30	29
16.4 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	29
17 Impôt sur les résultats	31
17.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	31
17.2 Impôts différés	32
17.3 Reports déficitaires	33
18 Parties liées	33
18.1 Informations relatives aux parties liées	33
18.2 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction	34
19 Honoraires des commissaires aux comptes	34
20 Événements significatifs postérieurs à la clôture	34
21 Périmètre de consolidation	34
21.1 Réorganisation des structures juridiques	34
21.2 Acquisitions de filiales	35
21.2.1 Acquisitions 2023	35
21.3 Liste des entités consolidées	37

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1.1 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Résultat

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	3	1 057,0	904,6
Autres produits opérationnels courants	5.1	25,5	19,1
Matières premières, marchandises et consommables	5.1	(111,6)	(116,3)
Charges de personnel	4.2	(246,3)	(223,3)
Charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés		(65,0)	(68,4)
Autres charges opérationnelles courantes	5.1	(585,0)	(468,9)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	5.1	74,6	46,7
Dépreciations et amortissements des immobilisations	11.1/14	(60,9)	(58,6)
Dotations et reprises sur provisions		(5,5)	(2,8)
Autres produits opérationnels non courants	5.2	0,4	1,9
Autres charges opérationnelles non courantes	5.2	(11,4)	(13,6)
Résultat opérationnel	5.2	(2,7)	(26,5)
Produits financiers	10.3	1,4	1,1
Charges financières	10.3	(14,5)	(18,2)
Résultat financier	10.3	(13,1)	(17,1)
Impôts sur les résultats	17	(1,8)	(5,6)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(17,5)	(49,1)
Dont part du Groupe		(22,7)	(50,1)
Dont part des Intérêts minoritaires	12.3	5,2	0,9
Résultat de base par action, part du Groupe (en euro)	12.2	(0,212)	(0,467)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euro)	12.2	(0,212)	(0,467)

(en millions d'euros)	2023	2022
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(17,5)	(49,1)
<i>Eléments recyclables ou recyclés en résultat :</i>		
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	—	—
<i>Eléments non recyclables en résultat :</i>		
Variation des écarts actuariels	0,6	2,2
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	(0,1)	(0,5)
RESULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	0,4	1,7
RESULTAT GLOBAL	(17,1)	(47,5)
Dont part du Groupe	(22,3)	(48,4)
Dont part des Intérêts minoritaires	5,2	0,9

6.1.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Goodwill	14.1	56,1	56,1
Autres immobilisations incorporelles	14.2	111,5	118,3
Immobilisations corporelles	14.3	27,0	25,4
Droits d'utilisation des actifs	11.1	76,6	67,9
Créances de location non courantes	6.3	1,0	1,1
Actifs financiers non courants	15.1	2,7	2,9
Impôts différés actifs	17.2	22,6	17,7
ACTIFS NON COURANTS		297,5	289,3
Stocks	7.1	25,7	25,4
Clients et comptes rattachés	6.1	211,6	193,0
Créances de location courantes	6.3	1,0	1,0
Autres créances	6.2	66,5	58,5
Charges constatées d'avance		3,1	1,5
Instruments dérivés actifs	13.1	0,3	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	118,2	124,4
ACTIFS COURANTS		426,3	404,3
TOTAL ACTIF		723,8	693,6

Passif

(en millions d'euros)		31.12.2023	31.12.2022
Capital souscrit		13,7	13,7
Primes d'émission		17,4	17,4
Réserve légale		1,4	1,4
Réserves consolidées		100,5	148,8
Résultat de l'exercice		(22,7)	(50,1)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	12	110,2	131,1
Intérêts minoritaires	12,3	14,5	14,2
CAPITAUX PROPRES		124,6	145,3
Endettement, part à long terme	10.2	76,5	62,6
Dettes liées aux contrats de location	11.2	50,0	42,6
Provisions non courantes	16.1	26,3	18,2
Impôts différés passifs	17.2	19,7	21,7
PASSIFS NON COURANTS		172,5	145,1
Endettement, part à court terme	10.2	43,8	33,3
Instruments dérivés passifs	13.1	0,5	—
Provisions courantes	16.2	1,2	1,1
Dettes liées aux contrats de location	11.2	26,4	24,8
Fournisseurs		213,0	210,8
Dettes fiscales et sociales	8.1	120,8	112,3
Autres passifs courants		15,0	13,4
Produits constatés d'avance		6,0	7,5
PASSIFS COURANTS		426,7	403,2
TOTAL PASSIF		723,8	693,6

6.1.3 ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 01.01.2022	13,7	17,4	1,4	146,3	(0,5)	178,3	13,3	191,6
Résultat 2022	—	—	—	(50,1)	—	(50,1)	0,9	(49,1)
Résultat reconnu en capitaux propres (1)	—	—	—	1,6	0,1	1,7	—	1,7
Résultat global 2022	—	—	—	(48,4)	0,1	(48,4)	0,9	(47,5)
Variations de périmètre	—	—	—	(0,7)	—	(0,7)	—	(0,7)
IFRS 2 Paiement fondé sur des actions	—	—	—	2,0	—	2,0	—	2,0
SITUATION AU 31.12.2022	13,7	17,4	1,4	99,1	(0,4)	131,1	14,2	145,3
Résultat 2023	—	—	—	(22,7)	—	(22,7)	5,2	(17,5)
Résultat reconnu en capitaux propres	—	—	—	0,4	—	0,4	—	0,4
Résultat global 2023	—	—	—	(22,3)	—	(22,3)	5,2	(17,1)
Distributions	—	—	—	—	—	—	(4,9)	(4,9)
IFRS 2 Paiement fondé sur des actions	—	—	—	1,3	—	1,3	—	1,3
SITUATION AU 31.12.2023	13,7	17,4	1,4	78,1	(0,4)	110,2	14,5	124,6

(1) L'augmentation des réserves groupe d'un montant de 1,6 M€ pour la période 2022 est liée à l'incidence des changements de paramètres dans le calcul de la provision pour retraites définie selon la norme IAS19.

6.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(17,5)	(49,1)
Résultat net part du groupe		(22,7)	(50,1)
Résultat net part des intérêts minoritaires	12.3	5,2	0,9
Eléments non monétaires :			
Dépréciations et amortissements	11.1/14	60,9	58,6
Dotations aux provisions		5,5	2,8
Elimination des impôts différés	17.2	(8,2)	(2,6)
Elimination des impôts courants	17.1	10,0	8,2
Paieement fondé en actions	4.3/5.2	1,3	2,0
Variation des créances de location non courantes	6.3	0,1	—
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	10.3	0,8	(0,7)
Elimination des produits sur les écarts d'acquisition	5.2	(0,4)	(1,9)
Variation de la juste valeur des options et des compléments de prix	10.4	0,7	11,0
Elimination des charges d'intérêts	10.3	7,2	2,7
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		60,3	31,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(26,2)	27,1
Diminution (augmentation) des stocks		(0,4)	(5,0)
Diminution (augmentation) des clients et comptes rattachés & autres débiteurs		(17,1)	(6,5)
Augmentation (diminution) des fournisseurs & autres créditeurs		0,6	60,3
Augmentation (diminution) des autres créances et dettes		(3,4)	(18,6)
Impôts sur les sociétés décaissés (remboursés)		(5,9)	(2,9)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		34,1	58,2
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	14.2/14.3	(21,6)	(21,6)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	21.2	(2,3)	0,1
Acquisitions de minoritaires et compléments de prix payés	10.4	(18,5)	(4,3)
Cession d'actifs financiers non courants		0,2	0,4
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	14.2/14.3	0,7	0,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(41,5)	(25,2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Rachats d'actions propres		—	(0,7)
Distributions payées aux minoritaires		(3,8)	—
Emissions d'emprunts	10.2	53,6	8,6
Remboursements d'emprunts	10.2	(12,2)	(14,3)
Intérêts décaissés sur les emprunts		(5,1)	(1,9)
Frais d'émission d'emprunts		—	(1,4)
Autres passifs financiers non courants		—	(0,2)
Remboursement des dettes locatives	11.2	(28,7)	(28,5)
Intérêts décaissés sur dettes locatives	11.2	(1,7)	(0,8)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		2,0	(39,3)
Incidence des variations de cours des devises		(0,8)	0,9
VARIATION DE TRÉSORERIE		(6,2)	(5,5)
Trésorerie d'ouverture		124,4	129,8
Trésorerie de clôture		118,2	124,4

6.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES

Note 1 : Informations sur la société et le Groupe

1.1 Informations

Les états financiers consolidés de Solutions30 SE et de ses filiales (collectivement, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance le 3 avril 2024. Solutions30 (la « Société » ou la « société mère ») est une société européenne constituée et domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg, dont les actions sont cotées sur le compartiment A du marché Euronext Paris. Le siège social est situé au :

21, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

Le Groupe est principalement engagé dans la fourniture de services d'assistance à l'utilisation des nouvelles technologies numériques et accompagne ses clients dans la mise en œuvre de ces nouvelles technologies à travers l'Europe : opérateurs télécoms, fournisseurs d'énergie, constructeurs et distributeurs de matériels informatiques et numériques, sociétés d'infogérance, intégrateurs d'équipements numériques. Solutions30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique, la Pologne et le Royaume-Uni.

Des informations sur la structure du Groupe sont fournies en note 21.

Note 2 : Base de préparation, jugements et estimations

2.1 Référentiel appliqué

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement (UE) n° 1606/2002, les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne¹ et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2023.

2.2 Nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2023 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2022, à l'exception des évolutions normatives applicables à l'exercice 2023 et reprises ci-dessous.

Plusieurs normes, amendements et interprétations s'appliquent pour la première fois au 1er janvier 2023,

mais n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 :

- Les amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable ». Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.
- Les amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables ». Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.
- Les amendements à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ». Cette norme impacte uniquement la note "17.2 impôts différés" relative à la présentation des impôts différés. Le Groupe présente séparément un actif et un passif d'impôt différé dans le tableau de réconciliation des sources d'impôts liée à l'actif "droit d'utilisation" et à la "dette de loyers".
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du deuxième pilier. Le Groupe applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles Pilier 2, ainsi que la communication d'informations à leur sujet. Le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel (Voir note 17).
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements : Compte tenu de la nature de ses activités, cette norme n'est pas applicable par le Groupe.

Normes, amendements et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne applicables après le 31 décembre 2023 et non appliqués par anticipation :

- Les amendements à IFRS 16 « Opération de cession-bail », publiés le 22 septembre 2022, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.
- Les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – classement des passifs en tant que passifs courants et non-courants », publié le 15 juillet 2020 et « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » publié le 31 octobre 2022 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, et non adoptés par l'Union Européenne. Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2023 et non encore en vigueur dans l'Union Européenne sont présentés ci-dessous. Ces textes sont les suivants:

- Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à

¹ Référentiel disponible sur le site de la Commission européenne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02002R1606-20080410>

fournir : Accords de financement avec les fournisseurs (publiés le 25 mai 2023), applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des taux de change : Absence de convertibilité (publiés le 15 août 2023), applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette norme n'est pas applicable par le Groupe.

2.3 Base de préparation

Au 31 décembre 2023, les états financiers ont été établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs valorisés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère et arrondis à la centaine de milliers le plus proche.

2.4 Principes comptables, jugements comptables et estimations

Les principes comptables sont présentés au sein de chaque note.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en

fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et, le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Détermination des échéances des contrats de location avec des options de prolongation ou de rupture (voir Note 11).

Évaluations des actifs sur contrats (Voir note 6.1)

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (Voir note 14.1)

Évaluation des engagements de retraite (Voir Note 16.3)

Déconsolidation des créances cédées (Voir Note 6.1)

Paiement en actions (Voir Note 4.3)

Impôts différés actifs (Voir Note 17)

Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) (Voir Note 17).

Estimation de la juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises (Voir Notes 10.4, 13.5 et 21.2).

Engagements d'achat d'intérêts minoritaires (Voir Note 10.4)

PERFORMANCE

Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Conformément aux principes de la norme IFRS 8, l'information sectorielle du Groupe Solutions30 est présentée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe. En effet, le découpage par segment géographique reflète le modèle organisationnel et opérationnel du Groupe.

Les décisions sur l'allocation des ressources et l'appréciation de la performance du Groupe Solutions30 sont prises par le Directoire et le Comité Exécutif au niveau des secteurs opérationnels, qui correspondent principalement aux implantations géographiques du Groupe.

Aux fins de présentation dans les états financiers, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont été regroupés en un seul secteur opérationnel en raison de leurs caractéristiques économiques similaires (clients communs, équipes de direction et opérationnelles mutualisées).

Les indicateurs de suivi sont :

- le chiffre d'affaires (Note 3)
- la marge opérationnelle (EBITDA ajusté) (Note 5.1) : Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle (EBITDA ajusté) correspond au résultat opérationnel avant les dotations et reprises sur les amortissements, dépréciations et provisions, le résultat sur cession de participations, les autres produits et charges opérationnels non récurrentes.

(en millions d'euros)	2023	France	Benelux	Autres pays	HQ*
Chiffre d'affaires	1 057,0	403,3	381,6	272,1	—
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	74,6	35,5	43,6	5,5	(10,0)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté) en %	7,1 %	8,8 %	11,4 %	2,0 %	—

(en millions d'euros)	2022	France	Benelux	Autres pays	HQ*
Chiffre d'affaires	904,6	425,9	221,9	256,8	—
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	46,7	20,8	28,4	7,1	(9,7)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté) en %	5,2 %	4,9 %	12,8 %	2,8 %	—

*Frais liés aux fonctions centrales du Groupe

Note 3 : Chiffre d'affaires

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux. Le Groupe comptabilise un chiffre d'affaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client. Le montant du chiffre d'affaires est déterminé en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client.

Le Groupe intervient sur 3 secteurs d'activité :

- Connectivité** : Qui regroupe les prestations de type Télécom :
 - Raccordement au réseau ADSL ou à la fibre, ainsi que les actes de maintenance associés.
 - Déploiement des réseaux Fibre et Mobile qui consiste à réaliser des études pour le compte d'opérateurs télécom afin de définir, préparer et planifier les travaux nécessaires au déploiement de la Fibre.

- Energie** : Qui correspond principalement à des interventions d'installation et de maintenance des compteurs électriques intelligents, des bornes de recharge électriques, des panneaux photovoltaïques et des autres technologies liées à la transition énergétique.

- Technologie** : Qui regroupe les prestations de type Monétique et IT :
 - les activités de dépannage, de support et de maintenance de matériels informatiques ou d'équipements numériques (Internet des objets).
 - L'activité de location des Terminaux de Paiement Électroniques (TPE) envers les petits commerçants, qui correspond à un contrat de location de TPE et aux prestations de services associées (installation, hotline et maintenance des TPE).

Le Groupe réalise deux types de contrats :

1. Les prestations sur site :

Les interventions/prestations sur site constituent l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe. Les techniciens de Solutions30 fournissent des services d'installation et de maintenance sur site sur la base d'ordres de travail standardisés reçus des clients. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les ordres de travail sont réalisés avec succès sur la base d'un tarif contractuel établi pour chaque type d'intervention. Lorsque les contrats comportent un mécanisme de bonus / malus, l'impact sur le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de l'atteinte des seuils et rattaché à la période d'exécution de la prestation. Les indicateurs de performance sous-jacents sont mesurables et peuvent être estimés de manière fiable à chaque clôture comptable.

Les projets : le Groupe peut être mandaté par des clients pour concevoir et construire des réseaux de communication ou des installations électriques. Pour ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de leur réalisation, en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date du bilan et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est

immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison. Des actifs sur contrats, des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Location financement d'équipements numériques :

Dans le cadre de son activité Monétique, le Groupe signe avec les commerçants des contrats de location sur une période de 1 à 4 ans comprenant : (i) la fourniture de solutions de paiement et (ii) les services d'assistance (support helpdesk, intervention sur site, échange de matériel). Pour cette activité, le Groupe distingue deux obligations de performance distinctes :

- (i) La fourniture de solutions de paiement : la constatation du chiffre d'affaires intervient lorsque le contrôle de ces équipements est transféré, à la date de livraison du matériel. L'estimation du prix reconnu pour la livraison du matériel est établie sur la base du prix d'achat du matériel auquel est ajoutée une marge.
- (ii) Les services d'assistance : le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée du contrat. L'estimation du prix de cette prestation est établie sur la base de la valeur totale du contrat diminuée du prix établi pour la fourniture du matériel.

La ventilation des revenus du Groupe provenant des contrats avec les clients par types d'activités se présente comme suit :

(en millions d'euros)	France	Benelux	Autres	2023
Prestations sur site	399,7	381,6	272,1	1 053,3
Connectivité	285,7	304,2	243,5	833,4
Energie	51,6	58,1	9,9	119,6
Technologie	62,4	19,2	18,7	100,3
Location des Terminaux de paiement	3,7	—	—	3,7
Technologie	3,7	—	—	3,7
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	403,3	381,6	272,1	1 057,0

(en millions d'euros)	France	Benelux	Autres	2022
Prestations sur site	422,0	221,9	256,8	900,7
Connectivité	304,8	163,5	229,4	697,7
Energie	52,1	41,8	5,8	99,7
Technologie	65,0	16,6	21,6	103,2
Location des Terminaux de paiement	3,9	—	—	3,9
Technologie	3,9	—	—	3,9
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	425,9	221,9	256,8	904,6

Solutions30 intervient notamment depuis quelques années dans des contrats importants de déploiement de la fibre optique en Europe et d'installation d'équipements technologiques dans le secteur Energie. Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux.

Le Groupe a donc pour principaux clients des opérateurs de télécommunication (Orange, Fiberklaar, Bouygues Telecom, Free, Vodafone, Telenet...) et des opérateurs du monde de l'énergie (Fluvius, Enedis, GRDF...).

Au titre de l'exercice 2023, seuls 2 clients contribuent individuellement à plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe ; ils représentent un revenu total de 294 M€, soit 27,8 % du chiffre d'affaires. En 2022, les 2 clients les plus

importants, générant plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe individuellement, représentaient un revenu total de 245 M€, soit 27,1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>				2023	2023
Clients par chiffres d'affaires	France	Benelux	Autres	Total	%
Client A	143,3	1,5	31,7	176,5	16,7 %
Client B	—	117,1	—	117,1	11,1 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffre d'affaires	260,0	262,9	240,4	763,3	72,2 %
Total chiffres d'affaires	403,3	381,6	272,1	1 057,0	100 %

<i>(en millions d'euros)</i>				2022	2022
Clients par chiffres d'affaires	France	Benelux	Autres	Total	%
Client A	121,7	1,0	25,0	147,7	16,3 %
Client B	97,2	—	—	97,2	10,7 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffre d'affaires	207,0	220,9	231,8	659,7	72,9 %
Total chiffres d'affaires	425,9	221,9	256,8	904,6	100 %

Note 4 : Charges et avantages de personnel

4.1 Effectifs

L'effectif à la clôture de l'exercice se décompose comme suit :

Effectifs	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	643	565
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6 410	6 657
TOTAL	7 053	7 222

4.2 Charges de personnel

Le poste « Charges de personnel » se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Rémunération du personnel	(246,3)	(223,3)
TOTAL	(246,3)	(223,3)

Les charges sociales sur les salaires sont présentées dans le poste « Charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés » de l'état du résultat global.

4.3 Paiement fondé sur des actions

■ Principes généraux de la norme IFRS 2

Les attributions d'instruments de capitaux propres (BSA, actions gratuites, stock-options...) en tant que rémunération de services rendus ou à rendre sont couvertes par la norme IFRS 2.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits. À

chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est prévue par suite de l'effet des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions du marché. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de telle façon que les charges cumulatives tiennent compte des estimations révisées, avec un ajustement correspondant des réserves.

■ Les instruments émis par Solutions30 couverts par IFRS 2

Il n'a pas été attribué d'instruments fondés sur des actions en 2023.

Plan d'options sur actions :

Un plan d'intéressement pluriannuel a été défini par le

Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 24 septembre 2019. En contrepartie de la réalisation des objectifs pluriannuels, les bénéficiaires du plan ont reçu en date du 19 novembre 2021 des options sur actions permettant d'acquérir des actions du Groupe pendant la période d'exercice à un prix de 8,99 €.

Le nombre d'options sur actions finalement attribuées dans le cadre du plan d'intéressement dépend du niveau de réalisation des objectifs quantifiés suivants au cours des exercices 2019, 2020 et 2021 : Chiffre d'affaires / Ebitda ajusté / Free cash-flow / Performance relative du cours de l'action. Les options devaient être réglées en actions de la société, soit un nombre équivalent d'actions correspondant en valeur à la différence entre le cours de l'action à la date d'exercice et le prix d'exercice.

Le cours de l'action étant inférieur au prix d'exercice de 8,99 € aux 4 dates d'exercices : 31 janvier 2023, 30 avril 2023, 31 juillet 2023 ou 30 novembre 2023, les options ont expiré le 30 novembre 2023 sans être exercées.

Le tableau suivant présente le détail des options sur actions en circulation au cours de l'exercice :

		Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions non exercées en circulation au 1 janvier 2023	2 762 065	8,99
Options sur actions octroyées	—	—
Options sur actions annulées	(568 752)	8,99
Options sur actions expirées	(2 193 313)	—
Options sur actions exercées	—	—
Options sur actions en cours au 31 décembre 2023	—	—
Options sur actions pouvant être exercées au 31 décembre 2023	—	—

Le détail du poste « Autres produits et charges opérationnels courants » est donné ci-dessous :

(en millions d'euros)	2023	2022
Subventions d'exploitation	4,2	4,4
Autres produits opérationnels courants	21,3	14,7
Autres produits opérationnels courants	25,5	19,1
Sous-traitance	(445,3)	(352,2)
Frais de déplacement et d'entretien des véhicules et charges de location	(55,7)	(52,6)
Intermédiaires et honoraires	(41,1)	(28,6)
Autres achats et charges	(42,8)	(35,5)
Autres charges opérationnelles courantes	(585,0)	(468,9)
TOTAL	(559,4)	(449,8)

5.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est calculé en ajoutant ou en déduisant de la marge opérationnelle (EBITDA ajusté), les dotations et reprises sur provisions, les dépréciations et amortissements, ainsi que les autres produits et charges opérationnels non courants.

La juste valeur des options sur actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits (2021, 2022 et 2023) en « Autres charges opérationnelles non courantes » (Note 5.2). Le Groupe a enregistré une charge de 1,3 M€ en 2023 (2 M€ en 2022) au titre des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Note 5 : Résultat opérationnel

5.1 Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)

Le poste « Matières premières, marchandises et consommables » se composent notamment des achats de carburant, de marchandises, de petits équipements et des fournitures nécessaires aux interventions.

Les autres produits opérationnels courants se composent notamment des subventions d'exploitation venant couvrir des coûts de transition résultant des apports de branches d'activité par Telenet en Belgique, de produits d'activités annexes et de produits divers liés à la mise à disposition de matériel ainsi qu'aux refacturations opérationnelles de charges.

Les autres charges opérationnelles courantes comprennent notamment les frais d'assurances, les frais de télécommunication et les charges courantes des locaux.

- Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les éléments considérés par le Groupe comme impactant de manière exceptionnelle, ponctuelle et significative, la mesure de la performance des opérations de l'exercice. Le Groupe considère que le classement de

ces charges et produits non récurrents permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations.

Le détail des autres produits et charges opérationnels non courants est décrit ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Badwill	0,4	1,9
Autres charges opérationnelles non courantes	(11,4)	(13,6)
TOTAL	(11,0)	(11,8)

Le Badwill 2023 d'un montant de 0,4 M€ est composé du profit réalisé sur l'acquisition à des conditions avantageuses de la société ELEC ENR (voir note 21.2).

Le Badwill 2022 d'un montant de 1,9 M€ se composent des profits réalisés sur des acquisitions à des conditions avantageuses des sociétés Sirtel, Adedis et Digitilab.

Les autres charges opérationnelles non courantes 2023 se composent principalement de charges de restructuration relatives aux dernières étapes du plan de transformation initié en 2022 en France et à des mesures d'adaptation du mix de savoir-faire en Allemagne pour préparer le démarrage de l'activité fibre (4,7 M€), des coûts exceptionnels associés à la sortie d'un consortium et au déploiement de la fibre en

Belgique (3,6 M€) et de la charge liée au paiement fondé sur des actions en application de la norme IFRS 2 (1,3 M€). Cette dernière est liée au plan d'intéressement du management (Voir note 4.3).

Les autres charges opérationnelles non courantes 2022 se composent principalement de charges de restructuration encourues dans le cadre de nouveaux contrats remportés en France suite à des appels d'offres (7,9M€), de dépenses exceptionnelles encourues par le Groupe en réaction à la violente campagne de dénigrement menée à son encontre (2,4M€) et de la charge liée au paiement fondé sur des actions en application de la norme IFRS 2 (1,9M€). Cette dernière est liée au plan d'intéressement du management (Voir note 4.3).

FONDS DE ROULEMENT

Note 6 : Clients et autres créances

6.1 Clients et comptes rattachés

■ Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont des actifs financiers courants.

Les factures à établir correspondent à une situation où une prestation a été réalisée, les travaux sont terminés mais la facture n'a pas encore été émise à la date de clôture.

■ Actifs sur contrats

Les montants ayant trait aux actifs sur contrats correspondent aux montants dus par des clients en vertu de contrats de prestation dont le règlement est échelonné en fonction de différentes étapes de production. Un actif sur contrat est ainsi comptabilisé sur la période au cours de laquelle les prestations sont fournies afin de représenter le droit du Groupe d'obtenir une contrepartie en échange des services qu'il a fournis jusqu'à cette date. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date de la clôture comptable et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison.

Tout montant comptabilisé initialement comme actif sur contrat est ensuite reclassé dans les créances clients au moment où il est facturé au client.

■ Affacturage des créances clients

Un actif financier doit être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Afin de réduire son besoin en fonds de roulement, le Groupe a déployé un programme d'affacturage sans recours. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés ne sont pas maintenues dans le poste « Clients et comptes rattachés » de la situation financière. Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 109,2 M€ au 31 décembre 2023 (77,3 M€ au 31 décembre 2022).

■ Dépréciation des créances clients et comptes rattachés

Compte tenu de la nature des clients du Groupe, principalement composés de grands comptes, ainsi que du dispositif d'affacturage mis en place, le modèle de dépréciation défini par la norme IFRS 9 n'a pas d'impact matériel sur le montant des dépréciations des créances clients et comptes rattachés du Groupe. Par ailleurs, une correction de valeur est pratiquée lorsqu'un litige est identifié.

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances clients	82,8	72,0
Factures à établir	99,3	95,5
Actifs sur contrats	21,2	13,4
Fournisseurs - avances et acomptes versés	8,3	12,1
TOTAL	211,6	193,0

En 2023, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de (0,47) M€ (0,03 M€ en 2022) de ses créances clients.

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

6.2 Autres créances

Le détail des Autres créances est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances fiscales	32,7	31,6
Créances d'impôts	5,6	8,6
Créances sociales	10,7	4,5
Autres créances	17,8	13,8
TOTAL BRUT	66,7	58,5
Dépréciations	(0,3)	(0,1)
TOTAL NET	66,5	58,5

Les créances fiscales comprennent pour l'essentiel des créances de TVA liées aux opérations du Groupe.

Les autres créances regroupent principalement des garanties concédées dans le cadre des programmes d'affacturage au 31 décembre 2022 et 2023.

6.3 Créances de location

Les créances de location sont liées aux contrats de location des terminaux de paiement (Note 11) commercialisés par le Groupe. Le Groupe comptabilise la

prestation de location-financement comme une vente à la date de début du contrat en contrepartie d'un actif. Cet actif est présenté sur le poste « Créances de location courantes » dans l'état global de la situation financière si le flux de trésorerie associé à cet actif doit intervenir dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « Créances de location non courantes » si le flux de trésorerie correspondant doit intervenir au-delà d'une période de 12 mois. Au 31 décembre 2023, les créances de location s'élèvent à 2,0 M€ (2022 : 2,0 M€).

Note 7 : Stocks

7.1 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou si elle est inférieure à la valeur nette de réalisation.

Le détail des stocks est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2023 Valeurs nettes	31.12.2022 Valeurs nettes
Matières premières et marchandises	26,8	(1,1)	25,7	25,4
TOTAL	26,8	(1,1)	25,7	25,4

Les stocks de matières premières et marchandises correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance ou à des consommables utilisés pour les opérations de déploiement.

Note 8 : Autres dettes

8.1 Dettes fiscales et sociales

Le détail des dettes fiscales et sociales est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fiscales	51,5	49,5
Dettes sociales	60,8	55,4
Impôts sur les sociétés	8,4	7,4
TOTAL	120,8	112,3

Les dettes sociales comprennent l'ensemble des dettes dues au personnel (salaires, congés...) et aux organismes sociaux (charges salariales). Les dettes fiscales comprennent pour l'essentiel des dettes de TVA liées aux opérations du Groupe.

STRUCTURE FINANCIERE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Note 9 : Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités en banque, la caisse et tout placement monétaire liquide et soumis à un risque négligeable de changement de valeur de moins de 3 mois.

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Placement monétaire	0,5	—
Disponibilités	117,7	124,4
TOTAL	118,2	124,4

Note 10 : Emprunts et dettes assimilées

10.1 Faits caractéristiques

En date du 29 novembre 2022, le Groupe a conclu une opération de refinancement de son emprunt existant. Ce financement de 100 M€ d'une durée de 6 ans avec un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois porte sur un emprunt effectif de 56 M€, ainsi qu'un engagement de prêt d'un montant maximum de 44 M€ pour le financement de sa stratégie de croissance externe mobilisable jusqu'au 29 novembre 2024.

10.2 Endettement

Les emprunts bancaires sont des passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais proportionnels payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

Les principes comptables relatifs aux dettes financières liées aux contreparties éventuelles sur des acquisitions (« compléments de prix») ou à des promesses et options de vente consenties à des intérêts minoritaires sont présentés dans la note 10.4.

La dette financière du Groupe se compose essentiellement :

- d'emprunts bancaires ;
- de dettes liées à des compléments de prix sur des acquisitions ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires dans le capital de filiales du Groupe qui ne sont pas détenues à 100%, présentées ci-dessous dans les autres emprunts et dettes assimilées.

Endettement, part à long terme

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	75,6	56,8
Autres emprunts et dettes assimilées	0,9	5,8
TOTAL	76,5	62,6

Endettement, part à court terme

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours bancaires	37,0	13,6
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	6,8	19,7
TOTAL	43,8	33,3

Variation de l'endettement auprès des établissements de crédit

La variation de l'endettement se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Cash Flows	Variations "non cash"			31.12.2023
			Variations de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Reclasse échéancier	
Endettement long terme	56,8	39,2	0,2	0,2	(20,8)	75,6
Endettement court terme	13,6	2,2	0,3	—	20,8	37,0
Total des passifs issus des activités de financement	70,4	41,4	0,5	0,2	—	112,5

(1) Comprend principalement les frais d'émission d'emprunts

Échéances de l'endettement

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité de 2024 à 2028 et au-delà.

(en millions d'euros)	31.12.2023	2024	2025	2026	2027	2028 Au-delà
Emprunts et concours bancaires	112,5	37,0	19,0	19,3	18,8	18,5
Charges d'intérêts	12,0	5,6	3,8	1,7	0,7	0,1
Dettes liées aux contrats de location	76,4	26,4	19,5	13,5	8,2	8,8
Autres emprunts et dettes assimilées	7,7	6,8	0,9	—	—	—

10.3 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Charges d'intérêts	(7,2)	(2,7)
Gains de change	0,9	—
Pertes de change	—	(1,3)
Variation de justes valeurs des instruments dérivés	(0,8)	0,7
Autres produits financiers	0,4	0,4
Autres charges financières	(6,3)	(14,1)
TOTAL	(13,1)	(17,1)

Les charges d'intérêts sont essentiellement liées aux intérêts sur emprunts bancaires et sur la dette locative. Les charges d'intérêts sur la dette locative sont de 1,7 M€ en 2023 (2022 : 0,82 M€).

Les autres charges financières 2023 comprennent notamment les variations de valeur des compléments de prix, promesses et options de vente pour un montant de 0,8 M€ en 2023 contre 11,0 M€ en 2022 (voir note 10.4). Le solde est majoritairement composé des coûts des programmes d'affacturage.

10.4 Compléments de prix, promesses et options de vente

Les compléments de prix, promesses et options de vente sont comptabilisés dans le poste « endettement, part à court terme » de l'état de la situation financière s'ils sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » s'ils sont dus au-delà d'une période de 12 mois.

Tout complément de prix est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. A chaque date de clôture ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe considère que les options de vente consenties à des intérêts minoritaires (« put options ») et les promesses de ventes consenties à des actionnaires minoritaires constituent une dette financière. Ces engagements d'achat peuvent être optionnels (option de vente "Put options") ou fermes (Promesses de vente). Le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

Lors de la première comptabilisation :

- (i) La valeur de l'engagement est comptabilisée dans le poste « endettement, part à court terme » et/ou poste « endettement, part à long terme » à sa juste valeur, pour le prix d'exercice estimé de l'option.

- (ii) La totalité des intérêts minoritaires sont annulés, sauf pour le montant correspondant à une obligation de distribution de dividendes conditionnée à l'exercice de la promesse de vente.
- (iii) La différence entre le montant des intérêts minoritaires annulés et le prix d'exercice estimé de l'option est comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe.

A la date de clôture :

- (i) La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses

contractuelles avec une contrepartie en résultat financier.

- (ii) La part des minoritaires dans le résultat n'est plus comptabilisée, sauf pour le montant correspondant à une obligation de distribution de dividendes conditionnée de l'exercice de la promesse de vente.

L'évolution de la juste valeur des dettes liées aux compléments, des options et des promesses de vente est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Augmentation	Paiement du prix	Ajustement de la juste valeur	31.12.2023
Compléments de prix	18,7	—	(15,2)	0,1	3,5
Options et promesses de vente	6,9	—	(3,3)	0,7	4,3
TOTAL	25,5	—	(18,5)	0,8	7,7

La juste valeur des contreparties éventuelles des options et des promesses de vente est établie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs probables compte tenu des engagements contractuels pris par le Groupe (niveau 3). Les variations de la juste valeur ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé sur la ligne "Charges financières".

10.5 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En garantie de l'emprunt de 56 M€ et de l'ouverture de crédit de 44 M€ conclus en décembre 2022, le Groupe a signé un contrat de nantissement de parts sociales de Telima Frepert et Solutions30 Belgium.

Note 11 : Contrats de location

Le Groupe en tant que locataire

Le Groupe évalue au démarrage des contrats si ceux-ci sont des contrats de services ou s'ils contiennent un engagement de location, autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur (Voir note 11.1 et 11.2).

Le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS16, sur les contrats de location à court terme (Contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est inférieur à environ 5 K€ (20,6 M€ en 2023 ; 17,4 M€ en 2022). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. La quasi-totalité des charges d'exploitation

relatives à des contrats de location sont des contrats de location à court terme.

Pour poursuivre ses activités opérationnelles, le Groupe a recours à trois types de contrats de location :

- **Les contrats de location des véhicules** utilisés par les techniciens, qui constituent l'essentiel des contrats de location du Groupe (dont la durée s'établit généralement entre trois et quatre ans). Ces contrats bénéficient de conditions standards : (i) le loyer défini dans le contrat est fixe, (ii) la réparation et les coûts des véhicules ne sont pas liés au contrat et sont directement pris en charge, (iii) la durée des contrats est également fixe. Dans les rares cas où l'option de prolonger ou de résilier la durée du contrat est activée, un avenant est préparé et intégré dans la base référentielle des contrats. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des véhicules qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.
- **Les baux de location immobilière** : Ces contrats sont liés aux bureaux occupés par le Groupe dans les différents pays où il est implanté et aux entrepôts de stockage. Les contrats de location immobiliers portent essentiellement sur des durées longues (baux commerciaux avec option de résiliation anticipée d'une durée comprise principalement entre 6 et 9 ans). Selon les géographies d'où sont issus ces contrats, la durée légale de ces derniers peut varier et amener le Groupe à retenir une durée exécutoire spécifique en tenant compte de l'environnement juridique et économique local. L'indexation des contrats est prise en compte dans le calcul de la dette de location au début du contrat.
- **Les contrats de location de matériel** : Ces contrats concernent : (i) certains équipements spécifiques utilisés par les techniciens, (ii) les contrats de location de l'activité monétique, (iii) la location d'équipements informatiques. Il s'agit principalement de contrats de location d'équipements à loyers fixes, dont la durée est alignée sur la période d'amortissement des

équipements. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.

Le Groupe a pris en considération les options de prolongation ou de rupture intégrées dans les contrats de location. Le Groupe ne tient généralement pas compte de ces options quand il est raisonnablement certain de ne pas les activer. Les dates d'échéance des contrats de locations retenues correspondent ainsi à une durée cohérente avec l'horizon de temps auquel sont prises les décisions stratégiques du Groupe en matière de choix d'investissements. Le cas échéant, la durée de ces contrats est susceptible d'être appréciée de nouveau afin de tenir compte des choix stratégiques du Groupe.

11.1 Droits d'utilisation

Un droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en contrepartie de la dette locative. Ce droit d'utilisation correspond au montant de la dette locative auquel s'ajoutent le cas échéant les coûts directs supportés dans certains contrats, dont les honoraires.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les droits d'utilisation sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Véhicules	Immobilier	Équipement	Total
Au 31 décembre 2022	41,1	26,5	0,3	67,9
Augmentation	24,9	12,1	0,9	37,9
Charges d'amortissement	(20,1)	(8,7)	(0,4)	(29,2)
Au 31 décembre 2023	45,9	29,8	0,9	76,6

11.2 Dettes locatives

Le Groupe comptabilise un passif (c.-à-d. dette locative) à la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Cette dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers fixes en substance restant à payer à laquelle sont ajoutés les montants que le Groupe est raisonnablement certain de payer à la fin du contrat tel que le prix d'exercice des options d'achats (lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées), les pénalités redevables au bailleur en cas de résiliation (et dont la résiliation est raisonnablement certaine). Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

Le Groupe détermine systématiquement la durée du contrat de location comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Dans le cas particulier des baux immobiliers, une appréciation de la durée à retenir est réalisée contrat par contrat.

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat, le Groupe retient comme durée exécutoire la durée d'utilité du bien sous-jacent lorsqu'il est raisonnablement certain d'exercer l'option d'achat.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est basé sur les taux d'emprunts marginaux. Il est déterminé à partir du taux d'emprunt du Groupe à la date de début du bail ajusté et du spread spécifique à chaque pays.

Après la date de début du contrat, le montant de la dette locative est susceptible d'être réévalué afin de refléter les changements apportés par les principaux événements listés ci-après :

- Modification de la durée du bail (avenant, appréciation sur la certitude raisonnable d'exercer un option de renouvellement ou de ne pas exercer ou option de résiliation) ;
- Modification du montant du loyer ;
- Modification de l'appréciation sur l'exercice d'une option d'achat ;
- Autre modification contractuel (Modification de l'étendue et de son actif sous-jacent).

Les dettes locatives sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Au 1er janvier	67,4	66,6
Augmentation	36,0	28,4
Intérêts sur les passifs de location	1,7	0,8
Paiements	(28,7)	(28,5)
Au 31 décembre	76,4	67,4
Courant	26,4	24,8
Non courant	50,0	42,6

L'analyse de l'échéance des dettes de location est présentée dans le tableau 10.2 Endettement.

Note 12 : Capitaux propres

12.1 Évolution du capital

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 107 127 984 d'actions à 0,1275 euros de valeur nominale.

Nombres d'actions	31.12.2023	31.12.2022
Nombres d'actions ordinaires	107 127 984	107 127 984
Nombres d'actions total	107 127 984	107 127 984

Nature des réserves

La réserve légale est constituée à la clôture de chaque exercice à hauteur de 5 % du bénéfice de la société Solutions30 SE au minimum et jusqu'à atteindre 10 % du capital social.

12.2 Résultat par action

12.2.1 Rapprochement du résultat par action

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) de -0,212 € (2022 de -0,467 €) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

	2023	2022
Résultat, part du Groupe (en millions d'euros)	(22,7)	(50,1)
Résultat de base par action	(0,212)	(0,467)
Résultat dilué par action	(0,212)	(0,467)

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 107 127 984 (2022 : 107 127 984) est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en particulier les options de souscription d'actions.

norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action depuis l'attribution des options sont exclus du calcul du résultat net par action dilué au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, il n'y a plus d'option de souscription d'actions en circulation.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions est déterminée selon la méthode définie par la

12.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions

En 2023, il n'existe pas d'instrument potentiellement dilutif en circulation.

(en nombres d'actions)	31.12.2023	31.12.2022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées comme dénominateur dans le calcul du résultat de base par action	107 127 984	107 127 984
Ajustements pour le calcul du résultat dilué par action:	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et actions ordinaires potentielles utilisées comme dénominateur dans le calcul du bénéfice dilué par action	107 127 984	107 127 984

12.3 Intérêts minoritaires

Le tableau suivant présente le détail des filiales du Groupe non détenues à 100% dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs :

(en millions d'euros)	Parts des intérêts minoritaires		Résultat net attribué aux intérêts minoritaires		Intérêts minoritaires	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Unit-T *	30,0 %	30,0 %	0,7	0,3	14,6	14,0
Solutions30 Field Services *	30,0 %	30,0 %	0,3	0,1	(2,4)	(2,7)
Unit-T Field Services *	30,0 %	30,0 %	0,1	0,1	0,7	0,5
ICT Field Services *	30,0 %	30,0 %	—	0,1	0,5	0,5
Byon SAS	49,0 %	49,0 %	3,3	—	1,0	—
Brabamij Infra BV *	30,0 %	30,0 %	(0,3)	(0,1)	(0,4)	(0,1)
Brabamij Technics BV *	30,0 %	30,0 %	(0,1)	—	0,1	0,2
BYON SOLUTIONS	49,0 %	49,0 %	1,2	0,4	0,3	1,7
Autres	— %	— %	—	—	0,1	0,1
Total			5,2	0,9	14,5	14,2

*Sociétés liées à Unit-T.

Note 13 : Gestion des risques financiers

13.1 Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont essentiellement à taux variables.

■ Niveau d'exposition

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des instruments dérivés actifs s'établit à 0,3 M€ (2022 : 0,7 M€) ; elle figure dans le poste « Instruments dérivés actifs » de l'état global de la situation financière consolidée. La juste valeur des instruments dérivés passifs s'établit à 0,5 M€ (2022 : 0 M€), elle figure dans le poste « Instruments dérivés passifs » de l'état global de la situation financière consolidée. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les postes « Produits financiers » et « Charges financières » de l'état global du résultat consolidé (Voir note 10.3).

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature	Swap de taux d'intérêt
Montant nominal de départ	54,3 M€, amortissable de manière linéaire jusqu'à l'échéance
Montant nominal résiduel à la clôture	9,0 M€
Date de commencement	20 mars 2019
Date d'échéance	20 décembre 2024
Flux de trésorerie	Reçoit Euribor 3 Mois, paye 0,2075%
Dates de paiement	20 juin, 20 septembre, 20 décembre et 20 mars

Nature	Cap et Floor de taux d'intérêt
Montant nominal de départ	31,9 M€, amortissable de manière linéaire jusqu'à l'échéance (après tirage).
Montant nominal résiduel à la clôture	41,0 M€
Date de commencement	29 mai 2023
Date d'échéance	29 mai 2027
Flux de trésorerie	Euribor 3 Mois flooré à 2,25 % et capé à 3,5 %
Dates de paiement	29 août, 29 novembre, 29 février et 29 mai

■ Analyse de sensibilité à l'évolution des taux

L'analyse de sensibilité des emprunts auprès des établissements de crédit est effectuée sur le principal emprunt à taux variable (indexé sur l'Euribor 3 mois) du Groupe représentant approximativement 80 % des emprunts du Groupe à la date de clôture.

13.2 Risque de liquidité

Le Groupe Solutions30 dispose d'emprunts bancaires à court, moyen et long terme dont le montant de capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 112,5 M€ contre 70,4 M€ à fin 2022.

Le contrat de crédit du Groupe contient des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect des covenants agréés, notamment le maintien du ratio « dette nette bancaire / EBITDA » sous le seuil de 2,5. Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte ce ratio financier.

13.3 Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure d'assurer la continuité de leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires au moyen de l'optimisation du ratio endettement / capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2022.

La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts, présentés en détail dans la note 10.2, déduction faite de la trésorerie et des soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Pour gérer son capital, le Groupe utilise un ratio de levier correspondant à la dette nette bancaire divisée par les capitaux propres du Groupe. Le Groupe a un ratio de structure financière cible maximum de 40 %. Au 31 décembre 2023, le ratio de structure financière était de -5 % (-41 % en 2022).

Le calcul est basé sur le nominal non couvert par les instruments dérivés ci-dessus, soit un nominal de 40,5 M€ au 31 décembre 2023. Une augmentation des taux d'intérêts de 1% augmenterait le coût annuel de l'endettement financier brut de 0,4 M€. Une diminution des taux d'intérêts de 1% diminuerait le coût annuel de l'endettement financier brut de 0,4 M€.

13.4 Informations relatives à l'évaluation, la classification et à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur par le résultat ("JVR") et actifs évalués au coût amorti ("CA").

Le Groupe classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : passifs évalués à la juste valeur par le résultat ("JVR") et passifs évalués au coût amorti ("CA").

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés en fonction de 3 niveaux de hiérarchie. Les niveaux 1 à 3 de la hiérarchie des justes valeurs correspondent chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

- les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le tableau qui suit présente des informations sur :

- les valeurs comptables des instruments financiers ;
- les justes valeurs des instruments financiers.

(en millions d'euros)			31.12.2023		31.12.2022	
	Note	Catégorie IFRS 9*	valeur comptable	juste valeur estimée	valeur comptable	juste valeur estimée
Actifs financiers non courants	15.1	CA	2,7	2,7	2,9	2,9
Clients et comptes rattachés	6.1	CA	211,6	211,6	193,0	193,0
Investissement net sur contrats de location	6.3	CA	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres créances**	6.2	CA	17,8	17,8	13,8	13,8
Instruments dérivés actifs	13.1	JVR***	0,3	0,3	0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	JVR	118,2	118,2	124,4	124,4
Actifs financiers			352,6	352,6	336,7	336,7
Endettement (Emprunts, lignes de crédit, concours bancaires)	10.2	CA	112,5	112,5	70,4	70,4
Endettement (Compléments de prix, promesses et options de vente)	10.2; 10.4	JVR****	7,7	7,7	25,5	25,5
Dettes liées aux contrats de location	11	CA	76,4	76,4	67,4	67,4
Instruments dérivés passifs		JVR***	0,5	0,5	—	—
Fournisseurs		CA	213,0	213,0	210,8	210,8
Autres passifs courants		CA	15,0	15,0	13,4	13,4
Passifs financiers			425,1	425,1	387,5	387,5

* "CA" signifie "au coût amorti", "JVR" signifie "juste valeur par le résultat".

** hors créances fiscales, créances d'impôts et créances sociales

*** Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur

**** Niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

13.5 Analyse de sensibilité sur options et compléments de prix

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité de la juste valeur des options de vente et des contreparties éventuelles aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 5 % des hypothèses de flux de trésorerie futurs aurait l'effet suivant sur le résultat de la juste valeur et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Sensibilités aux flux de trésorerie futurs	
	- 5 %	+ 5 %
Compléments de prix	—	—
Options et promesses de vente	(0,1)	0,1
TOTAL	(0,1)	0,1

13.6 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les dispositifs de gestion de ces risques sont décrits dans les notes 13.1 et 13.2. Les politiques de gestion des autres risques sont résumées ci-après :

■ Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Les solutions d'affacturage déconsolidantes sans recours utilisées par le Groupe avec ses grands clients limitent très fortement le risque d'irrécouvrabilité des créances clients. La variations de la dépréciation des comptes clients au cours de l'exercice et le risque limité de dépréciation des comptes clients sont présentés en note 6.

■ Risque de change

Le Groupe et ses filiales exercent l'essentiel de leurs activités dans la zone Euro, avec notamment des prestations facturées en euros et des fournisseurs largement réglés en euros. Seules les filiales polonaises et anglaises utilisent d'autres devises que l'euro : le zloty polonais et la livre sterling.

Au 31 décembre 2023, 8,3 %, du produit des activités ordinaires du Groupe (2022 : 7,6 %) a été réalisé en

devises autres que l'euro, soit en zloty polonais et en livre sterling.

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En conséquence, lorsqu'il prépare ses états financiers consolidés, il doit convertir en euros les actifs, passifs, revenus et dépenses évaluées en monnaies étrangères en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, la variation du taux de change peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers consolidés, même si leur valeur intrinsèque reste inchangée.

En ce qui concerne les relations avec les centres d'appel basés au Maroc, en Tunisie et en Pologne, les paiements sont réalisés comptant en dirhams, dinars ou zloty. Toutefois, compte tenu des montants en jeu, le risque de change est non significatif.

Le tableau suivant présente le détail de la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une diminution de 5 % du zloty polonais et de la livre sterling.

<i>(en millions d'euros)</i>	Sensibilités aux taux de change de la livre sterling	
	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	(0,3)	0,3
Total Actif	1,2	(1,2)

<i>(en millions d'euros)</i>	Sensibilités aux taux de change du zloty	
	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	0,03	(0,03)
Total Actif	1,3	(1,3)

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne dispose pas d'un montant significatif d'actions. Le Groupe n'a pas d'activité de marché significative.

ACTIFS À LONG TERME

Note 14 : Immobilisations incorporelles et corporelles

14.1 Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises ajusté des compléments de prix et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de contrôle. Ultérieurement, ces goodwills sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur des actifs immobilisés ».

Variations de l'exercice

Les montants des goodwills sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs nettes
31.12.2022	56,1	56,1
Dépréciations de la période	—	—
31.12.2023	56,1	56,1

Ventilation sectorielle

(en millions d'euros)	31.12.2023	France	Benelux	Autres
Goodwill	56,1	26,0	28,3	1,8

(en millions d'euros)	31.12.2022	France	Benelux	Autres
Goodwill	56,1	26,0	28,3	1,8

Suivi ultérieur des actifs immobilisés

L'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) est faite sur la base des secteurs géographiques. Au 31 décembre 2023, le Groupe présente ainsi sept UGT.

L'ensemble de ces unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment les goodwills, les immobilisations à durée de vie indéterminée et déterminée font l'objet d'une revue par la direction et d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice comptable ou en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord au goodwill au sein de l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les goodwills, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

Méthodes d'évaluation appliquées aux activités poursuivies

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF). Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des principales UGT consolidées sont les suivants :

	Taux de croissance (valeur terminale)		Taux d'actualisation avant impôt	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
France	1,90 %	1,90 %	10,60 %	9,90 %
Benelux	1,90 %	1,90 %	10,60 %	9,60 %

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction sur 5 ans (2024 à 2028). L'estimation par la Direction des taux de croissance par unité génératrice de trésorerie est réalisée par références aux performances passées et aux perspectives commerciales des marchés sous-jacents. Sur la base de ces estimations, la réalisation de ces tests de dépréciation n'a conduit à la comptabilisation d'aucune dépréciation au niveau de l'ensemble des UGT au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022.

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses clés retenues

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel les actifs sont affectés. Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation raisonnablement possible pour la France et le Benelux de 100 points de base des hypothèses de taux d'actualisation, de 50 points de base des taux de croissance à long terme, de 100 points de base du taux de marge d'EBITDA normatif n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et, qu'en conséquence, aucune dépréciation n'est à comptabiliser au 31 décembre 2023.

14.2 Autres immobilisations incorporelles

■ Relations clients et contrats

Les valeurs des relations clients et contrats ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques et varie entre 6 et 15 ans.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les marques. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	1 à 3 ans
Relations clients	6 à 15 ans

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01.01.2023	95,9	22,4	118,3
Valeur brute au 01.01.2023	161,0	66,6	227,5
Immobilisations acquises	—	11,1	11,1
Immobilisations cédées ou mises au rebut	—	0,3	0,3
Variations de périmètre	4,3	—	4,3
Ecart de conversion	1,1	—	1,1
Valeur brute au 31.12.2023	166,4	78,0	244,4
Valeur des amortissements au 01.01.2023	(65,1)	(44,2)	(109,3)
Amortissements et dépréciations de la période	(14,4)	(8,6)	(23,0)
Immobilisations cédées ou mises au rebut	—	(0,3)	(0,3)
Ecart de conversion	(0,3)	—	(0,3)
Valeur des amortissements au 31.12.2023	(79,8)	(53,0)	(132,8)
Valeur nette au 31.12.2023	86,6	25,0	111,5

14.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	5 à 10 ans
Installations techniques et machines	3 à 5 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 5 ans

L'évolution des immobilisations corporelles hors droit d'utilisation (IFRS 16) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Construction et terrains	Installations techniques et machines	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles
Valeur nette au 01.01.2023	1,5	10,8	13,0	0,1	25,4
Valeur brute au 01.01.2023	2,8	23,7	32,0	0,1	58,6
Immobilisations acquises	—	6,0	4,4	—	10,5
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(0,6)	(0,1)	(3,7)	—	(4,5)
Variations de périmètre	0,1	—	0,2	—	0,4
Ecart de conversion	—	0,2	0,5	—	0,7
Valeur brute au 31.12.2023	2,3	29,8	33,4	0,1	65,7
Valeur des amortissements au 01.01.2023	(1,3)	(12,8)	(19,0)	—	(33,2)
Amortissements et dépréciations de la période	(0,2)	(4,3)	(4,3)	—	(8,8)
Reprise amortissement sur immobilisations cédées ou mises au rebut	0,6	0,2	3,0	—	3,8
Variations de périmètre	(0,1)	—	(0,1)	—	(0,2)
Ecart de conversion	—	(0,1)	(0,1)	—	(0,2)
Valeur des amortissements au 31.12.2023	(1,0)	(17,1)	(20,6)	—	(38,6)
Valeur nette au 31.12.2023	1,4	12,7	12,9	0,1	27,0

Note 15 : Autres actifs non courants

15.1 Actifs financiers non courants

Le détail des actifs financiers non courants est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2023 Valeurs nettes
Prêts, dépôts, cautionnements et autres	2,6	—	2,6
Titres	0,1	—	0,1
TOTAL	2,7	—	2,7

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2022 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2,8	—	2,8
Titres	0,1	—	0,1
TOTAL	2,9	—	2,9

AUTRES

Note 16 : Passifs éventuels, provisions et engagements

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une

provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

16.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2023
Indemnités de départ à la retraite	6,5	1,2	(0,2)	(0,6)	7,0
Provisions pour litiges	6,3	5,2	(0,7)	—	10,8
Autres provisions non courantes	5,4	3,5	(0,3)	—	8,6
TOTAL	18,2	9,9	(1,2)	(0,6)	26,3

(en millions d'euros)	01.01.2022	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2022
Indemnités de départ à la retraite	7,4	1,4	(0,1)	(2,2)	6,5
Provisions pour litiges	4,5	1,8	—	—	6,3
Autres provisions non courantes	9,3	0,3	(4,2)	—	5,4
TOTAL	21,2	3,5	(4,3)	(2,2)	18,2

Les indemnités de départ en retraite en France et en Italie constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 16.3 « Engagement en matière de retraite ».

Les provisions pour litiges correspondent aux litiges et contentieux en cours de nature commerciale, prud'homale ou administrative.

Les autres provisions non courantes incluent notamment les provisions sociales liées aux personnels transférés vers le Groupe dans le cadre des contrats d'externalisation conclus par le Groupe avec certains clients, notamment Telenet en Belgique qui rembourse à l'euro ce coût d'un montant de 8,1 M€ (2022 : 5,3 M€).

16.2 Provisions courantes

Les provisions courantes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
Provisions pour remise en état	1,1	0,2	(0,1)	1,2
TOTAL	1,1	0,2	(0,1)	1,2

(en millions d'euros)	01.01.2022	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Provisions pour remise en état	1,1	0,3	(0,2)	1,1
TOTAL	1,1	0,3	(0,2)	1,1

16.3 Engagements en matière de retraite

16.3.1 Principes de la norme IAS 19

Pour les régimes à prestations définis en France et en Italie concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

En cas de modification, réduction ou liquidation des régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise et évalue le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Il détermine ensuite l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabilise toute variation de cet effet.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres variations ».

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définis concernant les

avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19.

16.3.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions30

La provision pour le Groupe Solutions30 est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévu à 67 ans).

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas.

Les hypothèses actuarielles en prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime sont les suivantes. Le calcul des engagements tient compte :

- D'un taux moyen de charges sociales en 2023 compris entre 15% et 57% suivant les entités (contre 15% et 57% en 2022) ;
- De taux de rotation du personnel par tranche d'âge allant de 12,16% (à 18 ans) à 0,92% (à 55 ans) (la même table a été utilisée en 2022) ;
- D'un taux de revalorisation des salaires de 2% (contre 2 % en 2022) ;
- Des tables de mortalité INSEE 2016-2018 par sexe.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,17% au 31 décembre 2023 (contre 3,77% fin 2022).

(en millions d'euros)	
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 1 janvier 2022	7,4
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,3
Variations des écarts actuariels	(2,2)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2022	6,5
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,0
Coûts financiers	0,1
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(0,2)
Variations des écarts actuariels	(0,6)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2023	7,0

16.4 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

La liste des garanties accordées (nantissement, hypothèque et garanties...) est présentée ci-dessous.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en millions d'euros
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie à première demande	Obligations nées dans le cadre de la garantie envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	15,0
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	9,2
France	Sociétés du Groupe S30	Caution de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	4,8
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	2,6
France	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,8
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,7
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,3
Pologne	Sociétés polonaises du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,3
Belgique	Unit-T	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
France	Sociétés françaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie bancaire	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1

Note 17 : Impôt sur les résultats

■ Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Un passif est comptabilisé pour les positions pour lesquelles le calcul de l'impôt est incertain, mais pour lesquelles il est jugé probable qu'il y aura une sortie de passif future en faveur d'une administration fiscale. Les passifs sont évalués à la meilleure estimation du montant que le Groupe s'attend à devoir payer. L'évaluation repose sur le jugement des fiscalistes du Groupe au regard de leur expérience à l'égard de ces activités et, dans certains cas, sur l'opinion en matière de fiscalité de spécialistes indépendants. Au 31 décembre 2023, les comptes du Groupe n'intègrent pas de tels passifs.

■ Impôts différés

L'impôt différé est l'impôt que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, en fonction des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs. Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles entre les

valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés. De plus amples informations sur les impôts différés actifs sont fournies dans les notes 17.2 et 17.3.

■ Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

En l'absence de précision dans la Norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », le Groupe a jugé que la CVAE devait être comptabilisée comme un impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice 2023, elle représente un montant de (1,2) M€ d'euros contre (1,6 M€) d'euros en 2022.

■ Intégration fiscale

Trois périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur au sein du Groupe. En France, l'établissement stable Solutions30 est la tête de Groupe d'un périmètre regroupant une trentaine de sociétés françaises. En Allemagne, Solutions30 Holding regroupe les filiales allemandes du Groupe. En Italie, le périmètre d'intégration fiscale inclut Solutions30 Italia et une filiale.

■ Pilier 2

Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : le Groupe applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles Pilier 2, ainsi que la communication d'informations à leur sujet.

Il n'y a pas de charges d'impôts en relation avec Pilier 2 comptabilisées dans les comptes consolidés 2023 car la législation entrera en vigueur à partir du 1 janvier 2024. Bien qu'une information quantitative ne puisse raisonnablement être estimée, le Groupe a effectué une évaluation et ne s'attend pas à un impact matériel pour le premier exercice d'application 2024 concernant la charge d'impôt exigible découlant des règles Pilier 2, du fait de l'exemption liée au régime transitoire qui devrait être applicable à la quasi-totalité des juridictions du Groupe.

17.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur au Luxembourg s'analyse comme suit pour les exercices 2023 et 2022 :

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat avant impôt sur les sociétés	(15,8)	(43,5)
Taux d'impôt de la mère	27,2 %	24,9 %
Impôt théorique	4,3	10,9
Création, consommation et reprise des déficits fiscaux reportables	6,7	(4,2)
Effet des reports déficitaires non activés	(8,4)	(9,4)
Effet des différences fiscales permanentes	—	0,2
Effet des écarts d'acquisition négatifs	0,1	0,4
Impact net d'impôt de la CVAE	(1,2)	(1,6)
Impact des différences de taux d'impôt	—	0,2
Autres	(3,3)	(2,0)
Impôts sur les sociétés	(1,8)	(5,6)
Dont : Impôts courants	(10,0)	(8,2)
Impôts différés	8,2	2,6

Les différences permanentes correspondent principalement à l'effet du régime d'imposition sur la propriété intellectuelle.

17.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2023, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2023
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	0,7	—	—	(0,2)	0,4
Autres différences temporaires fiscales	0,3	—	—	—	0,3
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	15,9	—	0,1	5,3	21,3
Provision pour indemnités de départ à la retraite	0,9	—	(0,1)	0,1	0,9
Autres différences	3,2	—	(0,5)	(0,9)	1,7
Droits d'utilisation	17,3	—	—	2,4	19,7
Compensation IDA/IDP	(20,6)	—	(1,2)	—	(21,8)
Impôts différés Actifs	17,7	—	(1,8)	6,7	22,6
Relations clientèles	(23,6)	(1,1)	(0,2)	3,4	(21,5)
Autres différences	(1,5)	—	0,5	0,4	(0,6)
Dette locative	(17,2)	—	—	(2,3)	(19,4)
Compensation IDA/IDP	20,6	—	1,2	—	21,8
Impôts différés Passifs	(21,7)	(1,1)	1,5	1,5	(19,7)
Total impôts différés nets	(3,9)	(1,1)	(0,3)	8,2	2,9

17.3 Reports déficitaires

Reports déficitaires activés

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôt différé sur reports déficitaires d'un montant de 21,3 M€ concernent essentiellement la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a comptabilisé un actif d'impôt différé sur reports déficitaires d'un montant de 4,7 M€, par application du traitement fiscal le plus probable en se fondant sur la base des règles retenues par l'administration fiscale jusqu'alors ou légitimement attendues.

Actif d'impôt différé et la nature des éléments justifiant sa comptabilisation

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs ont été comptabilisés car il est probable que les entités fiscales disposeront de bénéfices imposables suffisants pour les recouvrer dans un délai maximum de 5 ans. Le caractère recouvrable des impôts différés actifs est apprécié au regard des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation, retraités de spécificités fiscales propres à chaque juridiction. Les sociétés ayants subi une perte au cours de la période ou de la période précédant et ayant des bénéfices imposables futurs excédant les bénéfices générés par la résorption des différences temporaires imposables existantes sont les suivantes :

Les impôts différés actifs reconnus pour l'intégration fiscale en France s'élèvent à 4,3 M€ au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie qui dispose de la taille critique.

Les impôts différés actifs reconnus pour deux sociétés allemandes s'élèvent à 6,1 M€ d'euros au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie.

Les impôts différés actifs reconnus pour une société hollandaise s'élèvent à 0,9 M€ au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028.

Les impôts différés actifs reconnus pour deux sociétés anglaises s'élèvent à 0,8 M€ d'euros au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie.

Reports déficitaires non activés

Au 31 décembre 2023, les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'est reconnu s'élèvent à 85 M€. Ils concernent la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Ils n'ont pas de date d'expiration.

Note 18 : Parties liées

18.1 Informations relatives aux parties liées

La note 21 présente la structure du Groupe et l'ensemble de ses filiales. Le tableau suivant présente le montant des transactions conclues avec des parties liées.

		Coactionnaire Telenet		Entreprises associées et coentreprises		Autres parties liées		Total Groupe	
<i>(en millions d'euros)</i>		2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits	Prestations de services rendues par le Groupe	85,1	75,0	—	—	0,1	0,1	85,2	75,1
Charges	Prestations de service reçues par le Groupe	1,9	0,3	—	—	6,4	5,6	8,2	5,8
Créance	Montants prêtés par le Groupe	1,0	0,1	—	—	1,2	—	2,2	0,1
Dette	Montants dus par le Groupe	0,7	5,0	—	—	1,0	0,8	1,8	5,8

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché normales.

Nature des transactions et relations avec les parties liées:

Les activités entre le Groupe et le coactionnaire Telenet comprennent principalement les produits des activités d'installation et de maintenance des réseaux télécoms opérées par le Groupe.

Les « Autres parties liées » sont composées de :

- Transactions avec les actionnaires minoritaires ;
- Transactions avec des anciens actionnaires pour lesquels le Groupe a gardé des liens contractuels ;
- Transactions avec des membres clés de la direction ;
- Transactions avec des sociétés non consolidées.

18.2 : Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 3,5 M€ (2022 : 2,3 M€).

Il n'y a pas d'engagement de retraite autres que ceux de droit commun envers les organes de direction et surveillance.

(en millions d'euros)	2023	2022
Rémunération fixe	1,5	1,4
Jetons de présence (1)	0,5	0,6
Rémunération variable	0,7	0,2
Avantages en nature	0,1	0,1
Rémunération exceptionnelle	0,8	—

(1) Les jetons de présence 2022 intègrent une rémunération exceptionnelle 0,25 M€ validée lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

Note 19 : Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	PKF Lux.		PKF International		Autres auditeurs		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,46	0,46	0,80	0,78	0,66	0,66	1,92	1,90
Services autres que la certification des comptes	—	0,03	—	—	0,01	0,01	0,01	0,04
TOTAL	0,46	0,49	0,80	0,78	0,67	0,67	1,92	1,94

Note 20: Événements significatifs postérieurs à la clôture

■ Solutions30 Italia SRL :

La filiale Solutions30 Italia SRL fait l'objet de mesures juridiques de protection temporaires en raison d'un désaccord avec son principal client portant sur le processus de facturation. L'objectif est de permettre un dialogue structuré sur les conditions d'un des contrats de déploiement de fibre optique et sur l'échelonnement des paiements de dettes de Solutions30 Italia SRL. Le résultat de cette procédure est d'une grande importance pour la poursuite des activités en Italie. La direction s'attend à un accord avec toutes les parties impliquées. Cependant, au 3 avril 2024 des incertitudes subsistent quant à l'issue de ces procédures juridiques. Au 31 décembre 2023 les actifs de Solutions30 Italia SRL et de ses filiales sont évalués à 50 M€ tandis que les passifs hors capitaux propres s'élèvent à 57 M€. En cas d'arrêt des activités de Solutions30 Italia SRL, le Groupe pourrait encourir une perte de l'ordre de 5 M€.

Note 21 : Périmètre de consolidation

21.1 Réorganisation des structures juridiques

Les opérations suivantes ont été effectuées en 2023 :

- En vertu de l'option d'achat et de vente dont il disposait sur CFC ITALIA SRL, le Groupe a acquis 30% des parts en date du 28 février 2023 et a augmenté sa participation à 100%.
- Le Groupe a acquis 49% des parts de la société italienne Contact 30 en date du 29 juin 2023 et a ainsi augmenté sa participation à 100%.

Les sociétés suivantes ont été créées :

- La société Solutions 30 TP a été créée en mars 2023 afin d'héberger une partie des activités

opérationnelles du Groupe en France dans la région Sud Est.

- La société Solutions 30 Power a été créée en mars 2023 afin d'héberger de nouvelles activités Energie en France.
- Démarrage de l'activité des sociétés Solutions 30 GSE et Solutions 30 GSO créées en décembre 2022.
- Création de la société belge TM BRABAMIJ-UNIT-T afin d'héberger certaines activités opérationnelles du Groupe en Belgique.

Les sociétés suivantes ont changé de nom :

- En février 2023, Sirtel a été renommée Solutions 30 Mobile.
- En février 2023, Smartfix France a été renommée mySupplace France.
- En mai 2023, Solutions 30 GSO a été renommée Solutions 30 LiftTech.
- En décembre 2023, Solutions 30 Sud-Ouest a été renommée Solutions 30 Energies.
- En décembre 2023, Solutions 30 Power a été renommée Solutions 30 Grand Sud-ouest.
- En décembre 2023, Janssens Business Solutions a été renommée Solutions 30 Belgium Networks.

21.2 Acquisitions de filiales

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe. Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise, le Groupe évalue si celui-ci inclut, au minimum, un intrant et un processus essentiel, et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des biens ou des services.

La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le Groupe évalue les intérêts minoritaires sur base de leur quote-part dans les actifs nets et comptabilise l'écart d'acquisition selon la méthode du "Goodwill partiel". Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

21.2.1 Acquisitions 2023

En 2023, le Groupe a procédé aux opérations d'acquisition présentées ci-dessous. L'allocation du prix d'acquisition sur chacune de ces opérations est clôturée au 31 décembre 2023 :

■ ELEC ENR

Le 06 juillet 2023, le Groupe a acquis 100 % du capital social de la société ELEC ENR. Cette société française intervient dans le domaine de l'installation et la maintenance de technologies liées à la production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque...). La contrepartie totale transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevée à 2,6 M€. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global sont négligeables.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1,7 M€. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 0,4 M€.

ELEC ENR a contribué à hauteur de 2,9 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et sa contribution au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture est négligeable. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 7,9 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et sa contribution au bénéfice du Groupe aurait été négligeable.

■ Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre de cette acquisition de filiale réalisée par le Groupe au cours de l'année 2023 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	ELEC ENR	TOTAL
Actif		
Immobilisations incorporelles	4,3	4,3
Immobilisations corporelles	0,2	0,2
Droits d'utilisation des actifs	0,2	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,2
Créances clients	1,7	1,7
Autres actifs courants	0,2	0,2
	6,8	6,8
Passif		
Dettes commerciales	1,7	1,7
Autres passifs courants	0,7	0,7
Autres passifs non courants	0,2	0,2
Dettes liées aux contrats de location	0,2	0,2
Impôts différés passifs	1,1	1,1
	3,8	3,8
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	3,0	3,0
Écart d'acquisition positif ou négatif	(0,4)	(0,4)
Contribution d'achat transférée	2,6	2,6
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	2,3	2,3

L'écart d'acquisition négatif génère un profit de 0,4 M€ en 2023 comptabilisé dans le poste «autres produits opérationnels non courants» de l'état du résultat global. Ce montant est lié à l'acquisition de la société ELEC ENR. Cette société dispose en effet d'un portefeuille de contrats clients avec un fort potentiel. Ce contexte de marché combiné à la volonté du vendeur de transférer l'activité à une nouvelle équipe de management et à un Groupe capable d'investir dans cette nouvelle phase de croissance ont constitué des conditions favorables à l'achat d'ELEC ENR.

21.3 Liste des entités consolidées

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après :

Pays	Société et forme juridique	Méthode d'intégration	% contrôle 31 décembre 2023	% d'intérêts 31 décembre 2023
Luxembourg	Solutions30 SE	Société mère		Société mère
Allemagne	Solutions30 Holding GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Field Services GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Operations GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Field Services Sud GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Worldlink GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Unit-T	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Technics BV	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Infra BV	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Solutions30 Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Business Solutions30 Belgium B.V.	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Solutions30 Belgium Networks	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Solutions30 Belgium	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	UNIT-T Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	ICT Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	TM BRABAMIJ - UNIT-T	Intégration globale	100 %	100 %
Espagne	Solutions30 Iberia	Intégration globale	100 %	100 %
Espagne	Provisiona Ingenieria	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Money	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Infoservices	Intégration globale	100 %	100 %
France	FORM@HOME	Intégration globale	100 %	100 %
France	Frepard	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Nord	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Comptage	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Onsite	Intégration globale	100 %	100 %
France	SFM30	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Telco	Intégration globale	100 %	100 %
France	ATLANTECH	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 IT France	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Sud-Est	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Professional Services	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Euro Energy	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Martinique	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Guyane	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Energies	Intégration globale	100 %	100 %
France	Byon	Intégration globale	51 %	51 %
France	Byon Connect	Intégration globale	51 %	51 %
France	MySupplace France	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Guadeloupe	Intégration globale	100 %	100 %
France	Alphane Dépannage Distribution (AEDIS)	Intégration globale	100 %	100 %
France	Digitilab	Intégration globale	100 %	100 %
France	Releve	Intégration globale	100 %	100 %
France	Itineo Academy	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 GSE	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 LiftTech	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 TP	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Grand Sud-Ouest	Intégration globale	100 %	100 %
France	ELEC ENR	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Solutions30 Italia	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Imatel Service	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Piemonte	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Solutions30 Consortile	Intégration globale	73 %	73 %
Italie	JustOne Solutions (CONTACT 30)	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Algor	Intégration globale	60 %	60 %
Italie	CFC Italia	Intégration globale	100 %	100 %

Pays	Société et forme juridique	Méthode d'intégration	% contrôle 31 décembre 2023	% d'intérêts 31 décembre 2023
Italie	Telima. C	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	Smartfix 30	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	Solutions30 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
Maroc	SOL30MAROC	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Business Solutions30 Holland	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Solutions30 Netherlands	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	I-Holding	Intégration globale	76 %	76 %
Pays-bas	I-Projects	Intégration globale	76 %	76 %
Pologne	Solutions30 Holding	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Solutions30 Wschod	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Telekom Usługi	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Solutions30 Mobile	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	Solutions30 Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	Byon Solutions	Intégration globale	51 %	51 %
Tunisie	Telima Tunisie	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Solutions30 UK	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Comvergent Limited	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Comvergent Holding Limited	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Solutions30 UK Services Limited	Intégration globale	100 %	100 %

Les filiales allemandes listées ci-dessous, qui sont incluses dans les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 SE, satisfont aux dispositions de l'article 264, paragraphe 3 du code de commerce allemand (HGB) :

- Solutions30 Solutions Holding GmbH, Cologne
- Solutions30 Field Services GmbH, Cologne
- Solutions30 GmbH, Ludwigsburg
- Solutions30 Operations GmbH, Weinheim
- Solutions30 Field Services Süd GmbH, Nuremberg

Les états financiers consolidés exemptent donc les filiales susmentionnées de certaines obligations comptables et de l'obligation de communiquer leurs états financiers annuels respectifs en Allemagne. Les états financiers consolidés ont également un effet d'exemption pour la préparation des états financiers consolidés du sous-groupe de Solutions30 Holding GmbH, Cologne, car ils satisfont aux dispositions de l'article 291 du code de commerce allemand (HGB). Il n'est pas nécessaire de justifier les différences entre HGB et IFRS en vertu de l'article 291, paragraphe 3, n° 4 du code de commerce allemand (HGB), car les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'U.E.

*Solutions***30**

Solutions for New Technologies

21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg

www.solutions30.com